



OTAN : sommet de Chicago

Les chefs d'Etat et de gouvernement des 28 pays membres de l'OTAN ont fait le point sur la situation en Afghanistan et dans les autres théâtres. En outre, ils ont pris des décisions sur les capacités nécessaires à la défense collective, la gestion des crises et la sécurité coopérative, lors du sommet qui s'est tenu à Chicago les 20 et 21 mai 2012. Des communiqués communs ont recensé leurs décisions et objectifs d'ici à 2020.

Pour l'Afghanistan, ils ont rappelé que la responsabilité totale de la sécurité sera transférée de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) aux forces de sécurité nationales afghanes (ANSF) d'ici à la fin 2014. Courant 2013, la mission de la FIAS évoluera du combat à la formation, au conseil et à l'assistance. Après 2014 et à la demande du gouvernement afghan, l'OTAN apportera un soutien politique et conseillera les ANSF, y compris les forces spéciales, mais « *ce ne sera pas une mission de combat* ». Les mécanismes de financement seront basés sur la flexibilité, la transparence, l'obligation de rendre compte et le rapport coût/efficacité, avec des mesures anti-corruption.

Les autres théâtres ont été évoqués. La capacité de la KFOR au Kosovo sera maintenue pour, notamment, soutenir la mission « Etat de droit » menée par l'Union européenne (UE). Les enseignements tirés de l'intervention en Libye, menée sous mandat de l'ONU et avec le soutien de la Ligue des Etats arabes, seront intégrés dans les plans de l'OTAN. La lutte contre la piraterie au large de la corne de l'Afrique a été prolongée jusqu'à la fin 2014, en coopération avec l'UE (opération « Atalante »). A la demande de l'Union africaine (UA), son soutien à sa mission en Somalie (AMISOM) est poursuivi dans les domaines des transports maritime et aérien stratégiques et le développement des capacités de la future force africaine de l'UA. L'opération maritime « Active Endeavour » contre le terrorisme est maintenue. En coopération avec l'ONU, l'OTAN entend faire appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur la protection des femmes et des enfants dans les situations de conflit, où ils font l'objet de recrutement, de violences sexuelles et d'attaques ciblées. L'OTAN continue de collaborer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans la prévention et la résolution des conflits, le relèvement de pays affectés par un conflit et la réponse aux nouvelles menaces de sécurité aux niveaux politique et opérationnel. Les négociations se poursuivent avec la Macédoine, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie en vue de leur adhésion à l'OTAN. La coopération avec la Russie porte sur : les arrangements de transit dans les deux sens pour la FIAS en Afghanistan ; l'affectation de fonds à la maintenance des hélicoptères des ANSF ; la formation conjointe de personnels de lutte contre la drogue venus d'Afghanistan, d'Asie centrale et du Pakistan ; la lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime ; l'échange d'informations sur les capacités de défense antimissiles.

Les capacités atteintes et à réaliser à l'horizon 2020 ont été définies à la suite de l'adoption d'un nouveau concept stratégique, lors du sommet de Lisbonne (19-20/11/2010). Face à la prolifération des missiles balistiques, la capacité intérimaire de défense antimissiles est considérée comme une première étape de la mise en place d'un système de défense antimissiles de l'OTAN pour protéger le territoire, la population et les forces de tous les pays européens membres. Cela implique un partage équitable des risques et charges, compte tenu du niveau de la menace, de la capacité de soutien financier et de la faisabilité technique. Un système allié de surveillance terrestre, très sophistiqué, est en cours de déploiement. Plusieurs pays alliés (non cités) ont lancé une initiative de grande ampleur visant à améliorer le renseignement, la surveillance et la reconnaissance

interarmées. La mission de police du ciel dans les Etats baltes est prolongée.

A l'horizon 2020, les forces de l'OTAN devront être étroitement interconnectées, équipées, formées, entraînées et commandées, afin d'agir ensemble et avec des partenaires dans n'importe quel environnement. La coopération existe déjà dans le transport aérien stratégique et les systèmes aéroportés de détection et de contrôle. Il convient de maintenir une industrie européenne de défense forte et de faire le meilleur usage du potentiel de coopération industrielle entre Alliés pour la mise en place des capacités nécessaires à une « défense intelligente » (« smart defence » en anglais). Celle-ci repose notamment sur des projets multinationaux pour améliorer la protection des forces, la surveillance et l'entraînement, en vue d'une plus grande efficacité opérationnelle, d'économies d'échelle et d'une interconnexion plus étroite. L'OTAN et l'UE feront en sorte que l'initiative de défense intelligente de l'Alliance atlantique et l'initiative de défense européenne de mutualisation et de partage se complètent et se renforcent mutuellement. Les efforts de l'UE ont été reconnus en matière de ravitaillement en vol, soutien médical, surveillance maritime et formation. L'importance des connexions entre les forces des Etats membres et d'autres pays partenaires (pays européens non membres et pays arabes) a été démontrée lors de la phase aérienne de l'intervention en Libye en 2011. En outre, les pays membres de l'OTAN vont renforcer la coopération entre leurs forces spéciales, notamment par l'intermédiaire de l'Etat-major des opérations spéciales de l'OTAN. Enfin, la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN sera améliorée par une utilisation plus intensive de sa Force de réaction.

Loïc Salmon

En Afghanistan, « notre mission en termes d'action et de combat est terminée », a déclaré le président de la République François Hollande, au cours d'une conférence de presse à l'issue du sommet de l'OTAN à Chicago le 21 mai. Il a rappelé que la France déplore 83 militaires tués et de nombreux blessés depuis 2001. Les troupes combattantes, soit la majeure partie des 3.400 militaires déployés, auront quitté le pays d'ici au 31 décembre 2012. Ensuite, des personnels participeront à la formation de la police et de l'encadrement de l'armée afghane et procéderont au rapatriement du matériel via l'Ouzbékistan et le Pakistan, une fois obtenus les accords de transit. Après 2014 et conformément au traité franco-afghan signé en janvier et qui doit être ratifié à l'automne, la France apportera « un soutien civil à l'accès au développement, à l'éducation, à la

santé et à l'émancipation des femmes », a précisé le président. Enfin, il a estimé avoir reçu les garanties nécessaires pour adhérer à la défense antimissiles balistiques, autre dossier important du sommet de l'OTAN.